

Informations importantes de rentrée 2021

(Les écoles et les syndiqués recevront courant septembre notre journal de rentrée)



Saint- Etienne	04 77 41 33 21	snu42@snuipp..fr
Roanne	04 77 71 16 69	snu42a@snuipp.fr

Bourse du travail, 4 cours Victor Hugo, 42028 Saint-Étienne, permanences tous les jours.

Bourse du travail, 2 rue Molière, 42300 Roanne, permanences mardi et jeudi.

<http://42.snuipp.fr/spip.php?article9>

Pour se syndiquer : accès au bulletin et aux infos d'adhésion:

1- COVID-19 (Protocole sur le site du MEN)

C'est une fois de plus par voie de média que notre ministre nous a informé de l'application du protocole édité au mois de juillet à son niveau 2. Pour les écoles primaires cela revient à envisager une rentrée à l'image des conditions de fin d'année dernière:

- Mesures d'aération renforcées
- Port du masque obligatoire, en intérieur uniquement, pour les élèves et les personnels
- Limitation du brassage par niveau obligatoire
- Désinfection plusieurs fois par jours des surfaces fréquemment utilisées
- EPS en extérieur et en intérieur sans sport de contact et avec une distanciation adaptée au sport pratiqué.

L'obligation scolaire et l'enseignement en présentiel est la norme pour les élèves de primaire quel que soit le scénario. Un cas de COVID élève entraîne systématiquement la fermeture de la classe pour 7 jours.

Concernant la vaccination : elle est légalement obligatoire pour les personnels de santé de l'EN (médecin, infirmières et infirmiers), pour les psychologues, et pour les personnels qui travaillent dans les mêmes locaux que ces personnels. Elle est aussi obligatoire pour les enseignants qui exercent dans des établissements médicaux sociaux). La vérification du statut vaccinal sera effectuée par le supérieur hiérarchique.

Concernant les personnels vulnérables, le décret du 10 novembre continue de s'appliquer. Les aménagements de poste prévus dans le décret du 10 novembre pour organiser le travail sur site d'un agent vulnérable ne sont pas compatibles avec l'enseignement en classe. **Le régime actuel du distanciel et des ASA pour les vulnérables n'a donc pas changé.**

Si ce protocole a le mérite de permettre l'anticipation des différents scénarios en fonction de la circulation du virus, il demeure imprécis quant aux conditions de passage d'un niveau à un autre et très général: les réponses aux questions pratiques attendent la publication de la FAQ sur le site du ministère qui, à cette heure, n'est malheureusement pas mise à jour. Les nombreuses questions concernant l'accompagnement à la piscine devraient également trouver des réponses dans la FAQ

du ministère.

Quelques conseils :

- **En cas de questions ou difficultés interpellez par écrit votre IEN de circonscription et informez le SNUipp-FSU42**
- **Informez votre IEN de l'organisation retenue et des informations transmises aux parents,**
- **Si les conditions de travail et la santé des personnels sont en jeu, informez le CHSCT-D (cf ci-après)**

2- Effectifs de rentrée

Des mesures d'ajustement de carte scolaire peuvent intervenir à la marge lors du CTSD de rentrée qui se déroulera lundi 6 septembre à 10H. Habituellement cette instance a lieu plus tôt afin que les équipes puissent fonctionner dès le 3ème jour de classe. Ces mesures peuvent concerner des écoles où de GROS écarts seraient constatés avec les effectifs de juin. Donc, si à la rentrée, les effectifs que vous nous avez communiqués en juin explosent ou diminuent, contactez-nous très vite par mail (snu42@snuipp.fr) dès mardi 31/08 ou mercredi 1/09 pour nous faire vos remontées !

Le SNUipp-FSU42 a toujours demandé qu'il n'y ait pas de fermeture en septembre, le DASEN s'y était d'ailleurs engagé lors du groupe de travail de juin.

3- Mouvement d'août : dernières nominations

Cette année encore, les affectations des titulaires de secteur, et les nominations en phase d'ajustement ont été trop tardives : trop de collègues et d'écoles sont restés dans l'attente pour stabiliser les équipes et pouvoir travailler ensemble. C'est inédit : le 30 août, à 2 jours de la rentrée **DE NOMBREUX POSTES NE SONT PAS POURVUS**, et autant de personnels ne connaissent pas leur affectation !

Cette année encore, la disparition des CAPD a compliqué sérieusement les opérations de mouvement: vérifications impossibles de la part des élus du personnel, recours difficiles, des questions restent en suspens sur la correction des erreurs, le fonctionnement de l'algorithme d'affectation...

Le SNUipp-FSU revendique le retour des CAPD avec présence des élus du personnel pour toutes les opérations de carrière.

4- AESH

Un ou plusieurs élèves sont notifiés mais aucune AESH n'est missionnée sur votre école, appelez le coordonnateur du PIAL dont vous dépendez.

Signalez nous toutes difficultés. (Les AESH de permanences au SNUipp-FSU42 sont présentes les mardis).

Le SNUipp-FSU et la FSU revendiquent un statut d'AESH pour un vrai métier, avec des garanties de carrière et de formation.

5- Les obligations de service

- **24h d'enseignements par semaine**

- Pour les personnels à temps partiel :

Quotité	Service hebdomadaire	108 h
80%	1 journée de 6 h libérée pendant 28 semaines + 7 semaines à 100%	87 heures dont 29 h d'APC
75%	1 journée de 6h libérée	81 heures dont 27 h d'APC
50%	2 journées de 6h libérées	54 heures dont 18 h d'APC

Le SNUipp-FSU revendique la libre disposition des 108h

6- Le calendrier scolaire 2021 - 2022

Jour de pré-rentree : mercredi 1er septembre	
Jour de pré-rentree : jeudi 2 septembre	
Vacances d'automne	Du 23 octobre au 7 novembre
Vacances de Noël	Du 18 décembre au 2 janvier
Vacances d'hiver	Du 12 février au 27 février
Vacances de printemps	Du 16 avril au 1er mai
Pont de l'ascension	Vendredi 27 mai chômé
Vacances d'été	Mardi 7 juillet

7- Les évaluations nationales (CP CE1)

- Passation du 13 au 24 septembre
- Saisie du septembre au octobre
- **Pensez-y : le temps de saisie est à déduire des APC**

Le SNUipp-FSU s'oppose aux évaluations « Blanquer » inadaptées aux élèves et chronophages et s'inquiète de l'instrumentalisation de ces évaluations pour l'évaluation des enseignants et des équipes d'école. Nous demandons que ces évaluations soient des outils à disposition des enseignants utilisables en tout ou partie suivant les contextes d'écoles et les choix des équipes.

8- Les autorisations d'absences

Autorisations d'absences de droit	<ul style="list-style-type: none"> - participation aux travaux des assemblées publiques électorales - participation à un jury de la cour d'assises - congrès syndicaux et réunions des organismes directeurs - examens médicaux obligatoires : liés à la grossesse / liés à la surveillance médicale annuelle de prévention en faveur des agents. 	Accordées avec traitement
--	---	----------------------------------

Autorisations d'absences	- événements familiaux (mariage, PACS, garde d'enfants malades...) - congrès ou assemblées générales associatives	Accordées ou non avec ou sans traitement
-------------------------------------	--	---

facultatives	-examens et concours organisés par l'Administration - candidatures aux élections	
	Convocation de justice et de police	½ journée accordée avec traitement si envoi de la demande en amont avec convocation
	RDV médicaux avec impossibilité de choisir la date, l'horaire (spécialistes, chirurgiens...)	½ journée accordée avec traitement si envoi de la demande au plus tôt avec pièces justificatives (mentionnant explicitement le caractère contraignant de la convocation)

9- Saisir le CHSCT départemental (comité hygiène, sécurité et conditions de travail)

Pour tout problème rencontré dans les écoles ou, à titre personnel dans le cadre du travail, si votre santé morale ou physique est affectée, également pour toute question en lien avec la santé et les conditions de travail.

Accès au registre santé sécurité au travail (RSST)
Ce registre permet de faire remonter les situations en lien avec la santé et les conditions de travail : Portail ARENA / onglet intranet, référentiels, outils / registre santé et sécurité / RSST

Secrétariat du CHSCT-D (élu du personnel SNUipp-FSU)
- écrire un mail au secrétaire départemental du CHSCT-D (Florent Jolis, FSU) chsctd-sec-42@ac-lyon.fr

<http://42.snuipp.fr/spip.php?article9>

10- Se syndiquer

Toutes les infos et bulletin d'adhésion sur notre site: [onglet se syndiquer](#)

<p>1. A quoi ça sert ? Etre syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.</p> <p>2. Le syndicat est-il indépendant ? On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la "politique" du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès...) sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.</p> <p>3. Le syndicat est éloigné de mes préoccupations... Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp.</p> <p>4. Le syndicat, ça prend du temps ? Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.</p> <p>5. Le syndicat est-il efficace ? Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.</p>
--

6. Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie... (Voir idée n° 7)

7. Le syndicat s'occupe trop de pédagogie. (Voir l'idée n° 6 !) En fait , il n'y a pas de sujet "privilegié" au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.

8. Le syndicat freine toute évolution du métier. Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp participe à l'évolution du métier.

9. Le syndicat est corporatiste ! Les élus du SNUipp jouent, pleinement, leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp en tête des élections paritaires, en progrès constants. Mais l'activité du SNUipp ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n° 3,6,7,8...).

10. C'est trop cher Allez, on avoue, ce n'est pas donné (1/2 pain au chocolat par jour). Mais cela représente très exactement les coûts engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone... Le SNUipp n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance (voir idée n°2).